

DÉPARTEMENT
LOIRE
CANTON
RIVE DE GIER
COMMUNE
RIVE DE GIER

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 26/05/2025

Reçu en préfecture le 26/05/2025

Publié le

ID : 042-214201865-20250521-DEL\_2025\_049-DE



La date de publication est la date de réception par la préfecture

Nombre de Conseillers en exercice : 33  
Présents : 25  
Votants : 33

**Séance du 21 mai 2025 à 19h00**

Le Conseil Municipal de la commune de Rive-de-Gier, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Vincent BONY, Maire.

Délibération :  
**N° DEL\_2025\_049**

**Date de convocation :**

**Étaient présents**

M. Vincent BONY, Mme Caroline BENOUMELAZ, M. François TAMBUZZO, Mme Marlène ESTEVEZ, M. Julien CHANELIERE, Mme Céline CLAUDE, M. Ridha GUICHARD, Mme Carole TAMBUZZO, M. Jean POINT, Mme Fatiha BOUZAGHAR, Mme Pascale FOURNIER, Mme Isabelle CHAUVE, M. Laurent GONZALES, M. Christophe TOTEL, Mme Saloi EL OUNI, Mme Esther BONCORI, Mme Djemila BOUAOUD, Mme Séverine REYNAUD, M. Jean-Pierre GRANATA, M. Jean-Louis FONTBONNE, Mme Anne-Marie GAUDENCIO, Mme Katy BORREGO, M. Damien LEFORT, M. Frédéric MARINELLI, Mme Fanny LASSABLIERE

OBJET :  
DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS AU  
SEIN DES CONSEILS DE  
SURVEILLANCE DES ÉTABLISSEMENTS  
PUBLICS DE SANTÉ

**Ont donné pouvoir**

Joséphine CALTAGIRONE (pouvoir à Katy BORREGO)  
Thierry ALVAREZ (pouvoir à Jean POINT)  
Leila MECHTAR (pouvoir à Fatiha BOUZAGHAR)  
Alexandre PETIAUX (pouvoir à François TAMBUZZO)  
Nasira DEBBAH (pouvoir à Anne-Marie GAUDENCIO)  
Jean-Louis VALENTE (pouvoir à Damien LEFORT)  
Nadia MEBARKI (pouvoir à Jean-Pierre GRANATA)  
Cendrine BARLET (pouvoir à Séverine REYNAUD)

**Secrétaire de séance** : M. Julien CHANELIERE

**Rappel et référence(s) :**

Vu la loi du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires, qui prévoit que les conseils d'administration des établissements publics de santé soient remplacés par des conseils de surveillance.

Vu l'article L6143-5 du code de la santé publique  
Vu l'article R6143-3 du code de la santé publique

**Contenu :**

Dans le cadre de la loi et du règlement précités, un représentant de la commune siège au conseil de surveillance de l'hôpital du Gier au titre de « principale commune d'origine des patients en nombre d'entrées en hospitalisation au cours du dernier exercice connu, autre que celle du siège de l'établissement principal »

Le mandat est d'une durée de 5 ans et prendra fin cette année, indépendamment du mandat électif auquel il est rattaché.

**Proposition :**

Il est demandé au conseil municipal de désigner le représentant de la commune qui siègera au conseil de surveillance de l'hôpital du Gier, en la personne de M. Vincent Bony.

**Le Conseil municipal adopte à la majorité la présente délibération**

**Votant contre : 11**

**Nasira DEBBAH, Séverine REYNAUD, Jean-Pierre GRANATA, Jean-Louis VALENTE, Jean-Louis FONTBONNE, Anne-Marie GAUDENCIO, Damien LEFORT, Frédéric MARINELLI, Fanny LASSABLIERE, Nadia MEBARKI, Cendrine BARLET**

**Le Maire,  
Vice-Président de Saint-Etienne Métropole,  
Vincent BONY**

**Le secrétaire de séance,  
Julien CHANELIERE**